

Projet de l'installation des BAV

COLLECTE DES DECHETS avec des bornes d'apport volontaire.

Comme dans de nombreuses communes voisines, la municipalité a décidé de mettre en place des bornes d'apport volontaire pour desservir tous les habitants du bourg sur trois sites :

- **Le premier situé derrière la salle communale** comportera quatre bornes : 1 borne d'ordures ménagères, 1 autre pour le tri sélectif, 1 pour le verre et une 4^{ème} borne pour le papier.
- **Le deuxième situé sur le parking derrière la supérette** comportera cinq bornes : 2 bornes pour les ordures ménagères, 1 autre pour le tri sélectif, 1 pour le verre et 1 pour le papier.
- **Enfin le troisième point situé rue des Trois provinces** comportera 1 borne d'ordures ménagères et 1 pour le tri sélectif.

Ces bornes devraient être installées courant janvier.

En parallèle, afin de répondre aux lois Grenelle et de transition énergétique de 2015 et d'encourager la réduction des déchets et le tri, le SMICTOM a décidé d'instaurer une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.

Cette TEOMI sera composée d'une part fixe calculée comme aujourd'hui sur la valeur locative avec un taux réduit et une part variable tenant compte du nombre de fois où vous sortez votre bac en campagne ou du nombre d'ouvertures des bornes dans le bourg.

Afin de communiquer sur la réduction des déchets et de vous distribuer les nouveaux équipements, des ambassadeurs du Smictom passeront chez vous **dès le mois de janvier** (distribution des badges dans le bourg et des nouvelles poubelles pucées pour la campagne).

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Pour les personnes absentes, une permanence sera assurée à la salle des loisirs le **samedi 20 janvier 2018**

2018 sera une année de test à blanc. La collecte est comptabilisée mais non facturée.

2019 sera une prise en compte réelle du nombre de levées ou d'ouvertures des bornes.

2020 sera la première facturation incitative sur l'avis de taxe foncière 2020.

